

Saint-Pierre, un monde de plaisir!

Info-Parents spécial rentrée 2022-2023





Bonjour chers parents,

L'année scolaire vient à peine de terminer que nous sommes déjà dans les préparatifs de l'année à venir.

C'est sous le thème
« Saint-Pierre, un monde de plaisir »
que nous accueillerons vos enfants pour
l'année scolaire 2022-2023,

Vous trouverez dans ce documents les
informations importantes pour la préparation
de la prochaine année scolaire.

À bientôt!

Pascale Danis et Vanessa Savaria
Directrice Directrice adjointe





Dates importantes

Jeudi 18 août: Accueil administrative 8h30 à 11h00 et 13h00 à 16h00

Jeudi 25 août 19h: Rencontre pour les parents des élèves du préscolaire 5 ans et de 2^e année. (*autres niveaux à venir en septembre*)

Lundi 29 août: Rentrée scolaire

- ❖ 7h40 à 11h10: primaire
- ❖ 8h30 à 10h50: préscolaire

***PM: journée pédagogique, inscription au service de garde obligatoire*

- ❖ **Assemblée générale de parents au petit gymnase à 8h45**

Journée administrative



Une journée administrative aura lieu le:

Jeudi 18 août de 8h30 à 11h00 et 13h00 à 16h00.

*****Paiement interac, par chèque ou en argent comptant (montant exact svp)***

*****Entente de paiement***

Nous comprenons que plusieurs familles peuvent vivre un stress financier. Sachez qu'à l'école Saint-Pierre, nous avons à cœur votre bien-être et qu'il sera possible de faire des ententes de paiements au début de l'année pour les frais du dîner et pour la facture scolaire.



Journée administrative



1- Arrêt au secrétariat pour le paiement de la facture scolaire (argent comptant -> montant exact ou interac);

2- Arrêt au service de garde et surveillance du diner;

*Validation de la fréquentation au service de garde

*Validation et paiement des frais du diner

3- Santé: possibilité de remettre les épipens et médicaments administrés par l'école (avec feuille d'autorisation) et pour remplir la fiche santé de votre enfant;

4- Table libre-service avec fournitures scolaires à donner pour les familles qui en ont besoin.

*****Si paiement en argent, merci d'avoir le montant exact.***

Service de garde

Heure d'ouverture: 6h30

Heure de fermeture: 17h45

Pour les élèves qui sont inscrits sur une base régulière, les tarifs sont dorénavant d'un maximum de 8,95\$ pour les journées de classe (*5h de services offerts**) et de 15,30\$ pour les journées pédagogiques (*10h de services offerts**).

**Nous sommes en attentes des précisions à ce sujet à l'automne.*

Les coûts réels des frais de sorties lors des journées pédagogiques peuvent s'ajouter au 15,30\$ (l'inscription aux sorties est facultative).





Service du dîner

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, les frais pour la surveillance du dîner sont les suivants:

321\$ pour le 1^{er} enfant

140\$ pour le 2^e enfant

Gratuit pour le 3^e enfant (et plus)

Entente de paiement

Nous comprenons que plusieurs familles peuvent vivre un stress financier. Sachez qu'à l'école Saint-Pierre, nous avons à cœur votre bien-être et qu'il sera possible de faire des ententes de paiements au début de l'année pour les frais du dîner afin de faire plusieurs versements.

Montant de la facture scolaire



	Facture école
Préscolaire 4 ans	4,90\$
Préscolaire 5 ans	19,69\$
1 ^{re} année	69,13\$
2 ^e année	69,00\$
3 ^e année	73,33\$
4 ^e année	95,96\$
5 ^e année	76,87\$
6 ^e année	87,84\$
941	104,22\$
951	14,50\$
952	17,81\$
953	40,11\$

Effets scolaires

Effets scolaires

- Les effets scolaires nécessaires pour l'année 2022-2023 pour votre enfant sont joints à ce courriel.
- Si vous désirez une **version papier**, vous pouvez passer à l'école

*Du 4 au 6 juillet
et du 15 au 22 août*

*de 8h30 à 11h30 et 12h30 à 15h00
Sauf les vendredis, entre 8h30 et 11h30*



Horaire de l'école

7h35: À la cloche, les élèves peuvent entrer sur la cour

7h45: Entrée progressive

7h50: Début des cours

11h10: Déplacement pour le dîner

11h15: Dîner

12h30: Fin du dîner

12h35: Début des cours

14h55: Cloche de fin de journée

15h05: départ des autobus et berlines



Horaire pour le préscolaire 4 ans

Entrée progressive pour le préscolaire 4 ans

Les élèves vivront une entrée progressive les deux premières semaines d'école

- 29 août de 8h30 à 10h50
- Du 30 août au 9 septembre: 7h40 à 11h10
- Dès le vendredi 12 septembre: horaire régulier: 7h40 à 11h10 et 12h30 à 14h55
- *Inscription obligatoire (gratuit) au SDG de 11h10 à 14h55.*

Harmonisation pour le préscolaire 4 ans

Des éducatrices du service de garde sont en charge des élèves:

- ❖ Les mercredis matins de 7h40 à 8h35
- ❖ Deux après-midis par semaine de 14h00 à 14h55

Horaire pour le préscolaire 5 ans

Entrée progressive pour le préscolaire 5 ans

Les élèves vivront une entrée progressive les 4 premiers jours d'école:

- 29 août de 8h30 à 10h50
- Du 30 au 1^{er} septembre: 7h40 à 11h10
- Dès le vendredi 2 septembre: horaire régulier: 7h40 à 11h10 et 12h30 à 14h55
- ***Inscription obligatoire (gratuit) au SDG de 11h10 à 14h55.***

Harmonisation pour le préscolaire 5 ans

Des éducatrices du service de garde sont en charge des élèves de 12h30 à 12h48 tous les jours.

Conseil d'établissement

Vous êtes conviés à l'assemblée annuelle des parents de l'école Saint-Pierre

le lundi 29 août à 8h45.

Cette courte rencontre permet d'élire les parents qui **VOUS** représenteront au conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

Postes disponibles à la rentrée scolaire:

- ❖ 1 postes d'un an
- ❖ 2 postes de 2 ans
- ❖ 5 postes de substituts (mandat de 1 an)

Nous avons besoin de vous!

**Vous trouverez sur les pages suivantes les rôles et mandats des membres du conseil d'établissement.*

Pouvoirs d'un conseil d'établissement, ses rôles et collaborateurs

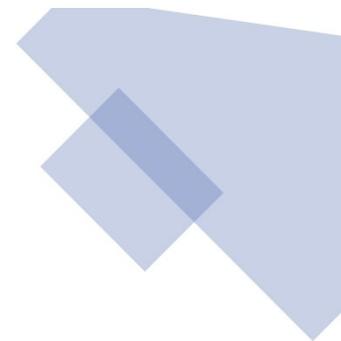
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP ¹	Rôles du conseil d'établissement	Rôle principal de la direction d'établissement et des membres du personnel (collaborateurs)	Moment proposé ²
Projet éducatif Art. 74, 75, 96.13, 109, 109.1 et 110.10	Analyse la situation de l'établissement et favorise la participation de tous les acteurs intéressés par la réussite des élèves. Adopte le projet éducatif, voit à sa réalisation et à son évaluation. Le transmet au centre de services scolaire et le rend public ainsi que son évaluation ³ .	La direction coordonne l'analyse de la situation de l'établissement de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif. Les membres du personnel collaborent à toutes les étapes ⁴ .	Printemps (adoption) + en tout temps (suivi et évaluation)
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence Art. 75.1, 77, 83.1 et 110.4	Adopte le plan ou son actualisation. Veille à ce que le document qui explique le plan soit rédigé de manière claire et accessible et qu'il soit distribué aux parents et aux élèves, le cas échéant. Évalue annuellement les résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. S'assure qu'un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel, aux élèves, le cas échéant, et au protecteur de l'élève.	La direction coordonne l'élaboration, la révision et l'actualisation du plan, le soumet pour adoption et voit à sa mise en œuvre. Les membres du personnel participent à l'élaboration et collaborent à la mise en œuvre.	Printemps (pour l'année scolaire suivante) + en tout temps
Règles de conduite et mesures de sécurité Règles de fonctionnement (centres) Art. 76, 77 et 110.2	Approuve	La direction propose les règles et mesures, organise une activité de formation sur le civisme pour les élèves et transmet les règles et mesures aux parents. Les membres du personnel participent à leur élaboration.	Printemps (pour l'année scolaire suivante)
Contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner. Art. 3 al.4, 7 al.3, 75.01 al.1 et 2 et 292 al.3	Approuve	La direction les propose, avec la participation des enseignants.	Hiver ou printemps (avant l'année scolaire suivante pour que les parents reçoivent la liste avant l'été et la facture à l'automne) + en tout temps
Principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel d'usage personnel Liste du matériel d'usage personnel Art. 77.1	Établit les principes Approuve la liste		

1 Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. I-13.3.

2 Il s'agit de propositions puisqu'il n'y a pas de « moments déterminés » dans la LIP, sauf lorsqu'on le précise (ex. : le rapport annuel et le budget annuel de l'établissement).

3 Le conseil d'établissement doit également communiquer le projet éducatif et son évaluation (les résultats obtenus) aux parents et aux membres du personnel (ex. : dans le rapport annuel et sur le site Web de l'établissement).

4 Sur proposition des membres du personnel concerné, la direction de l'établissement approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif (art. 96.15 de la LIP).



Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Rôle principal de la direction d'établissement et des membres du personnel (collaborateurs)	Moment proposé
Règles de fonctionnement des services de garde* Art. 77.2	Adopte	La direction les propose, avec la collaboration de la personne responsable des services de garde ⁵ .	Hiver ou printemps, pour l'année scolaire suivante
Avis et recommandations (pouvoir d'initiative) Art. 78, 78.1, 110, 110.0.1	Donne son avis à la direction ou au centre de services scolaire ⁶	La direction assiste le conseil et fournit les motifs en cas de refus.	En tout temps
Formation de comités Art. 78.2 et 110.0.2	Peut en constituer	La direction assiste le conseil.	En tout temps
Acte d'établissement Art. 40, 79, 101 et 110.1	Doit être consulté par le centre de services scolaire (s'il est modifié ou révoqué) Peut demander de le modifier ou de le révoquer	La direction assiste le conseil et assure le lien avec le centre de services scolaire.	En tout temps
Critères de sélection de la direction d'établissement Art. 79 et 110.1	Doit être consulté par le centre de services scolaire	La direction assiste le conseil.	En tout temps
Rapport annuel contenant un bilan des activités du conseil d'établissement Art. 82 et 110.4	Prépare, adopte et en transmet une copie au centre de services scolaire	La direction assiste le conseil.	Fin d'année ou septembre de l'année suivante
Services éducatifs offerts et qualité Art. 83, 96.12, 110.31 et 110.9	Informe annuellement les parents et la communauté et rend compte de la qualité des services	La direction s'assure de la qualité des services éducatifs offerts aux élèves.	Printemps, pour informer des services offerts dans l'établissement et automne, lors de l'assemblée générale des parents
Documents à l'intention des parents Art. 96.13 et 110.10	Prépare les documents à transmettre aux parents	La direction transmet les documents ⁷ .	En tout temps

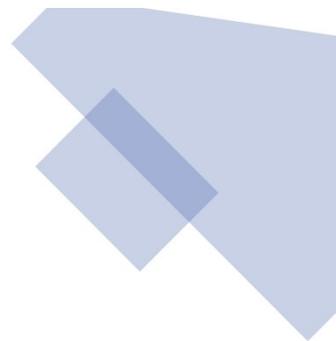
Pouvoirs d'un conseil d'établissement, ses rôles et collaborateurs (suite)

Modalités d'application du régime pédagogique Art. 84, 89 et 110.2	Approuve	La direction les propose, avec la participation des membres du personnel.	En tout temps
Choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études ainsi que les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant Art. 77.1, 89.1, 96.15 et 110.12	Doit être consulté sur les propositions	La direction les approuve sur proposition des enseignants, mais les soumet à la consultation du conseil avant de les approuver.	Au printemps et en début d'année scolaire
Orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes d'études* Art. 85 et 89	Approuve	La direction le propose, avec la participation des enseignants.	Hiver ou printemps, avant l'année scolaire suivante
Conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs aux élèves, des activités ou des contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation* Art. 85 et 89	Approuve	La direction le propose, avec la participation des enseignants.	Hiver ou printemps, avant l'année scolaire suivante
Temps alloué à chaque matière* Art. 86 et 89	Approuve	La direction le propose, avec la participation des enseignants.	Hiver (février ou mars idéalement)
Activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement* Art. 87 et 89	Approuve	La direction les propose, avec la participation des membres du personnel.	En tout temps

⁵ Bien que la LIP ne le précise pas, la direction de l'école peut élaborer ces règles de concert avec la personne responsable des services de garde. De plus, s'il existe un comité de parents du service de garde, celui-ci peut faire des recommandations, notamment au conseil d'établissement et à la direction de l'école (art. 256 de la LIP).

⁶ Le conseil d'établissement peut, s'il est autorisé par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, donner à la direction de l'établissement son avis sur tout sujet relatif à la bonne marche de l'école. Les avis ne peuvent toutefois porter sur les sujets qui concernent les responsabilités professionnelles des enseignants, des membres du personnel professionnel et du personnel de soutien, ou celles de la direction de l'établissement (art. 19, 96.15, 96.20, 96.21 et 110.12 de la LIP). Par ailleurs, cette condition du vote d'au moins les deux tiers des membres ne s'applique pas aux avis donnés au centre de services scolaire, qui doit tout de même fournir les motifs en cas de refus.

⁷ Il est suggéré que le conseil d'établissement convienne, avec le soutien de la direction, des modalités permettant d'acheminer les documents aux parents (types de documents, canaux de communication privilégiés, délai souhaité entre la préparation du document et l'envoi, etc.).



Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Rôle principal de la direction d'établissement et des membres du personnel (collaborateurs)	Moment proposé
Programmes des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire) Art. 88, 89 et 110.2	Approuve leur mise en œuvre	La direction les propose, avec la participation des membres du personnel.	Printemps, avant l'année scolaire suivante
Consultation des parents* Art. 89.1	Les parents du conseil d'établissement peuvent consulter les parents de l'école	La direction assiste le conseil.	En tout temps
Consultation des élèves Art. 89.2 et 110.4	Doit, au moins une fois par année scolaire, consulter les élèves ou un groupe d'élèves sur des sujets en lien avec le fonctionnement de l'établissement.	La direction assiste le conseil.	En tout temps
Services extrascolaires (services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et les services à des fins sociales, culturelles ou sportives) Art. 90 et 110.3	Peut en organiser , peut permettre à d'autres personnes ou organismes d'en organiser	La direction assiste le conseil.	En tout temps
Conclusion de contrats pour la fourniture de biens ou services extrascolaires avec une personne ou un organisme Art. 90, 91 et 110.3	Peut conclure un contrat et exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts	La direction assiste le conseil.	En tout temps
Utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement Art. 93 et 110.4	Approuve l'utilisation Approuve l'organisation dans les locaux de l'établissement, par le centre de services scolaire, de services qu'il fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires	La direction la propose et assure le lien avec le centre de services scolaire.	En tout temps
Fonds à destination spéciale (pour soutenir les activités de l'établissement) Art. 94 et 110.4	Peut solliciter ou recevoir des sommes d'argent Surveille l'administration du fonds (ex.: adopte par résolution les autorisations de dépenses du fonds) et peut demander d' examiner les dossiers du fonds	La direction assiste le conseil.	En tout temps
Budget annuel de l'établissement Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13	Adopte et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire Reçoit de la direction une reddition de compte.	La direction prépare et soumet le budget, en assure l'administration et en rend compte au conseil.	Juin ou début automne (adoption) + en tout temps

Pouvoirs d'un conseil d'établissement, ses rôles et collaborateurs (fin).

Divers besoins de l'établissement en biens et services ainsi que les besoins liés aux locaux et immeubles Art. 96.22 et 110.13	Doit être consulté	La direction consulte le conseil.	En tout temps
Consultations (ex.: politiques et règlements) Art. 217	Doit être consulté par le centre de services scolaire	La direction assiste le conseil et assure le lien avec le centre de services scolaire.	En tout temps
Critères d'inscription des élèves* Art. 239	Doit recevoir une copie (au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription)	La direction assure un lien avec le centre de services scolaire.	Hiver (pendant les inscriptions pour l'année scolaire suivante)
Modalités de surveillance des élèves présents sur l'heure du dîner* Art. 75.01 et 292	Convient des modalités avec le centre de services scolaire	La direction assiste le conseil.	Au printemps, avant l'année scolaire suivante
Services de garde* Art. 256	Peut demander d'en organiser et doit convenir des modalités d'organisation avec le centre de services scolaire Forme un comité de parents du service de garde, à la demande de parents	La direction assiste le conseil.	En tout temps

Le terme «établissement» comprend les écoles primaires et secondaires ainsi que les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

Calendrier scolaire 2022-2023

Disponible sur le site web de l'école et joint à l'envoi.

JUILLET 2022							AOÛT 2022							SEPTEMBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
27	28	29	30		1	2						6					1	2	3	
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
24						30	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	
31												7							21	

OCTOBRE 2022							NOVEMBRE 2022							DECEMBRE 2022							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
						1				1	2	3	4	5					1	2	3
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	
30	31					20						22							17		

JANVIER 2023							FÉVRIER 2023							MARS 2023								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		
1	2	3	4	5	6	7					1	2	3	4					1	2	3	4
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11		
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18		
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25		
29	30	31				17	26	27	28					26	27	28	29	30	31			

AVRIL 2023							MAI 2023							JUIN 2023									
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
						1					1	2	3	4	5	6					1	2	3
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10			
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17			
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24			
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			29	25	26	27	28	29	30				
30						18						22							18				

- Journée pédagogique École (E = élection F = formation du personnel enseignant) (1, 2, 3 = ordre journée tempête)
- Journée pédagogique CSSMI
- Demi journée - cours de 7h40 à 11h15
- Arrêt pédagogique - cours de 7h45 à 11h15 /Pm : SDG

- Congé
- Semaine de relâche - Congé pour le personnel enseignant et les élèves
- Photo scolaire
- Journée qui devient un lundi
- Journée qui devient un vendredi

Menu de la cantine de Mme Lise Fortin

Date d'ouverture: mardi 30 août

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

École Saint-Pierre Menu 2022-2023

Liste de prix

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
SOUPE		Aux légumes	Légumes et riz	Poulet, légumes et nouilles	Tomates et vermicelles	Soupe à grand-maman
REPAS FROID		♥ Roulé au poulet César et fromage Crudités et trempette rosée au yogourt	Salade « Némó » ♥ (pâtes, thon et légumes)	Salade César au poulet dans ♥ coquille <u>ou</u> avec petit pain	<u>Mini buffet</u> 1 petit pain farci aux œufs et 1 au poulet Salade (quinoa, riz, lentilles) Crudités	
REPAS CHAUD		Croquettes de poisson croustillantes. Riz avec quinoa et lentilles Macédoine	Tacos bœuf, soya et lentilles (salsa douce, guacamole) Salade du chef	Hamburger au bœuf Salade de chou et tomate	Souvlaki de porc, sauce aux pommes Couscous Légumes grillés	Pâtes « Scoo-be-doo », sauce rosée au tofu soyeux Brocolis
29 août 3 oct. 7 nov. 12 déc.	30 janv. 13 mars 17 avril 22 mai					
5 sept. 10 oct. 14 nov. 19 déc.	6 fév. 20 mars 24 avril 29 mai	Lasagne sauce à la viande Salade César	♥ Fajita au poulet et tofu, salsa douce et salade	♥ Pâté chinois réinventé (patates douces) Betteraves marinées	Hamburger au poulet grillé Salade jardinière	♥ Macaroni aux 3 fromages Haricots verts
12 sept. 17 oct. 21 nov. 9 janv.	13 fév. 27 mars 1 mai 5 juin	Tournedos de poulet Riz aux herbes et légumes	Galette de bœuf Purée de pomme de terre Petits pois	Poisson croustillant Riz savoureux aux tomates Carottes	♥ Pita à l'italienne (sauce à spaghetti) Crudités et trempette	♥ Rotini gratiné, sauce primavera Salade César
19 sept. 24 oct. 28 nov. 16 janv.	20 fév. 3 avril 8 mai 12 juin	Brochette de poulet Vermicelles dvghe riz Légumes à l'orientale	Boulettes aigres-douces (bœuf) Nouilles assaisonnées Maïs	Jambon à l'érable Pommes de terre Légumes	♥ Macaroni chinois au bœuf Légumes sautés	♥ Pizza aux 2 fromages Crudités
26 sept. 31 oct. 5 déc. 23 janv.	6 mars 10 avril 15 mai 19 juin	Chili con carne (bœuf et haricots rouges) ♥ Pointes de pita maison Salsa douce et maïs mexicain	Tortellini au fromage sauce rosée Rondelles de concombre	Sauté de poulet mexicain et tofu Riz assaisonné Légumes	♥ Pizza au jambon Crudités et trempette	♥ Spaghetti italien (½ multigrains) Salade César
DESSERT Assiette de fruits offerte tous les jours		Mousse au yogourt	Assiette fruits et fromage	Croustillant aux fruits	Fruits et trempette yogourt	Salade de fruits frais

Semaine du :

Repas complet :	
<u>2 articles</u>	6,50 \$
<u>3 articles</u>	6,75 \$
L'assiette principale chaude <u>ou</u> froide et deux articles suivants (soupe, boisson ou dessert)	
<u>4 articles</u>	7,25 \$
L'assiette principale chaude <u>ou</u> froide, la soupe, le choix d'une boisson et d'un dessert	
Plat principal :	
Chaud ou froid	6,00 \$
Sandwichs :	
(Poulet, fromage, œufs, jambon)	3,75 \$
Roulé, pita ou ciabatta 9 grains	4,25 \$
Compléments :	
. Soupe	1,50 \$
. Soupe avec biscuits soda	1,75 \$
. Jus de tomate <u>ou</u> V8 (156 mL)	1,00 \$
. Jus de fruits 100 % pur (200 mL)	1,00 \$
. Lait 2 %	1,25 \$
. Muffin (avoine, banane ...)	1,75 \$
. Biscuit à l'avoine	1,75 \$
. Fruits frais	1,00 \$
. Salade de fruits	1,25 \$
. Pouding au lait	1,25 \$
. Dessert du jour	1,25 \$
. Yogourt (125 mL)	1,00 \$
. Yogourt tube	1,00 \$
. Crudités et trempette	2,25 \$
. Bâtonnet de fromage	1,00 \$
. Boisson de soya (200 mL)	1,50 \$
. Eau embouteillée	1,00 \$
♥ Aliments de blé entier ou à grains entiers	

Responsable : Lise Fortin
Mise à jour 19 mai 2022

****COUPONS (3 ARTICLES) DISPONIBLES****
65\$ pour 10 coupons



****Disponible sur le site web de l'école et joint à l'envoi.****

Grande annonce pour l'école Saint-Pierre

C'est avec beaucoup de fierté que le vendredi 17 juin dernier, une conférence de presse a eu lieu à l'école Saint-Pierre en compagnie du ministre des Finances et député de Groulx M. Eric Girard et la directrice générale du CSSMI, Mme Nathalie Joannette.

Lors de cette conférence M. Girard a annoncé la reconstruction de l'école Saint-Pierre. Au coût de 35 millions, la nouvelle école devrait être prête pour la rentrée 2025. Cette dernière sera construite derrière l'école, il n'y aura donc aucune relocalisation des élèves.

**voir communiquer de presse officielle à la page suivante*



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Plan québécois des infrastructures 2022-2032

Des investissements de 35 M\$ pour remplacer l'école Saint-Pierre

Sainte-Thérèse, le 17 juin 2022. — Les élèves du comté de Groulx pourront bientôt bénéficier de milieux d'apprentissage stimulants et modernes grâce à des investissements de 35 millions de dollars pour réaliser ce projet de remplacement. Le ministre des Finances, M. Eric Girard, au nom du ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, en a fait l'annonce aujourd'hui. Grâce aux investissements historiques faits au cours des quatre dernières années et à ceux engagés au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032, nos écoles feront peau neuve.

Les investissements permettront notamment le remplacement de l'école Saint-Pierre, située à Sainte-Thérèse, pour en faire une école de 26 classes.

À l'échelle nationale, les investissements annoncés pour la mise à niveau des infrastructures scolaires au Plan québécois des infrastructures 2022-2032 se chiffrent à près de 2,5 milliards de dollars pour l'année scolaire 2022-2023. Ces sommes majeures, consacrées à l'ajout d'espace, au remplacement de bâtiments et à la rénovation de ceux-ci, démontrent encore une fois que l'éducation est une priorité du gouvernement du Québec. En effet, depuis les quatre dernières années, plus de 11 milliards de dollars ont été investis pour doter le réseau de l'éducation public de lieux d'apprentissage stimulants, adaptés et sécuritaires pour les élèves du Québec, notamment avec le déploiement de la nouvelle génération d'écoles.

Citations :

« Investir en éducation, c'est investir dans le futur. Je suis donc très fier de ces investissements dans notre région. Alors au nom de toutes les familles de Groulx, de tous les élèves et de tous les membres du personnel de nos écoles, je salue bien haut tous ces projets pour nos écoles. »

Eric Girard, ministre des Finances

« L'éducation est un facteur important de changement, de succès et de socialisation et permet la réalisation du plein potentiel des élèves. Et l'école en est la base. L'annonce d'aujourd'hui me rend donc extrêmement fier. Elle démontre que notre gouvernement pose encore une fois des gestes concrets pour faire de l'éducation sa priorité. Cet investissement majeur profitera directement aux élèves ainsi qu'à tout le personnel scolaire qui fréquentent ces lieux chaque jour. En rénovant ou en construisant des écoles de façon inspirante, nous leur disons que leur école a une mission importante et que nous faisons le nécessaire pour l'honorer. La poursuite du déploiement de la nouvelle génération d'écoles permettra assurément de contribuer à l'atteinte de cet objectif, sans compter que les travaux de rénovation qui sont et seront réalisés font partie intégrante de la relance économique des régions du Québec, notamment par l'utilisation de matériaux de chez nous. »

Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation

« La capacité d'accueil de la clientèle dans nos établissements est un enjeu récurrent depuis plusieurs années. Notre centre de services scolaire est donc constamment à la recherche de solutions pour accueillir adéquatement les élèves dans des milieux sains et propices aux apprentissages. La contribution financière du ministère de l'Éducation pour la construction notamment de l'école St-Pierre représente pour nous une nouvelle plus que réjouissante et permettra donc de déployer davantage de solutions pérennes. Je remercie M. Girard, représentant du Gouvernement, de sa confiance. »

Nathalie Joannette, directrice générale du CSSMI.

Faits saillants :

- Tous les investissements annoncés sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2022-2032.
- La mesure *Ajout d'espace* vise les projets de construction, d'agrandissement et de transformation d'écoles ainsi que l'acquisition de bâtiments ou de locaux modulaires par les organismes scolaires.
- Au total, cela représente des investissements de plus de 965 millions de dollars en ajout d'espace partout au Québec.
- Tous les travaux de construction et de reconstruction d'écoles réalisés par les organismes scolaires devront s'inscrire dans la nouvelle vision gouvernementale pour une nouvelle génération d'écoles.
- Les mesures *Maintien des bâtiments* et *Résorption du déficit de maintien* visent à maintenir ou à rétablir l'état des bâtiments scolaires. D'ailleurs, une somme totale de plus de 1,2 milliard de dollars sera également disponible pour la rénovation d'écoles pour l'année scolaire 2022-2023. Cela devrait permettre de mener à terme des milliers de projets de rénovation dans les écoles, et ce, partout au Québec.
- Depuis les quatre dernières années, le gouvernement du Québec a investi plus de 11 milliards de dollars dans les infrastructures du réseau public de l'éducation pour l'ajout d'espace, le remplacement de bâtiments et la rénovation de ceux-ci.
- En quatre ans, le gouvernement a doublé le budget du PQI pour l'éducation, celui-ci passant de 9 milliards de dollars à plus de 21 milliards de dollars.

Liens connexes :

- Pour plus de détails sur la nouvelle génération d'écoles : <http://www.education.gouv.qc.ca/index.php?id=40870>

Pour en savoir plus sur les activités du ministère de l'Éducation, suivez-le sur les médias sociaux :

-  <https://www.facebook.com/quebeceducation>
-  <https://twitter.com/EducationQC>
-  <https://www.linkedin.com/company/339645>
-  <https://www.youtube.com/channel/UCqCPCv5VQhsAY3vNNoH6Zrw>

- 30 -

Sources : Fanny Beaudry-Campeau
Directrice des communications
Cabinet du ministre des Finances
514-222-6782

Florent Tanlet
Attaché de presse et conseiller stratégique
Cabinet du ministre de l'Éducation
florent.tanlet@education.gouv.qc.ca



**Veillez noter que l'école Saint-Pierre sera fermée du 7 juillet au 10 août inclusivement.
Au besoin, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale 450-433-5545 ou nous écrire à
l'adresse saint-pierre@cssmi.qc.ca et nous vous contacterons dans les jours suivants notre retour.**